

# PEUPELEMENTS PISCICOLES ET ESPÈCES PATRIMONIALES

La diversité hydrogéologique du bassin du Célé constitue sa principale richesse qui explique que des espèces animales et végétales méridionales côtoient des espèces de milieux « montagnards ». Les parties amont du Célé et ses affluents, ont été moins « anthropisées ». Zones de refuge, elles abritent des populations d'espèces rares, fragiles et qui ne tolèrent aucune modification de leur habitat (curages, drainages, pollution de l'eau...).

La connaissance très insuffisante de l'état des populations et des caractéristiques des espèces aquatiques patrimoniales du bassin du Célé a incité l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot à réaliser, dans le cadre du Contrat de rivière Célé, un programme de recherche sur l'Ecrevisse à pieds blanc, la Moule perlière et le Chabot.

## I/ LES ESPÈCES AQUATIQUES PATRIMONIALES

### *Les espèces suivies*

Parmi les espèces aquatiques menacées et/ou bio-indicatrices (témoins de la qualité des milieux), trois espèces présentes dans le réseau hydrographique du Célé ont été particulièrement suivies :

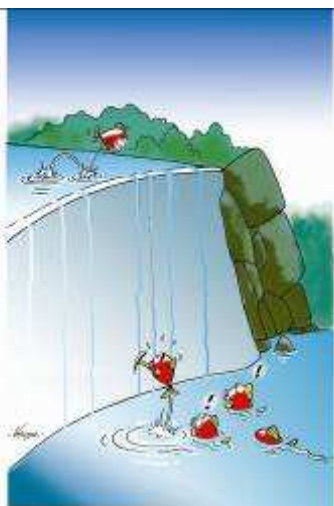
- la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera* L., Mollusque) qui est ici en limite de répartition et qui était présente sur une grande majorité d'affluents il y a quelques années encore ;
- l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* Lereboullet, Crustacé) qui doit « partager » son territoire avec les écrevisses américaines (espèce invasive) ;
- Le Chabot (*Cottus gobio* L., poisson Cottidae), bio-indicateur de la qualité des eaux.



Trente cinq stations, ruisseaux, ou tronçons de rivière ont été prospectés sur le réseau hydrographique en amont de Figeac. Seuls dix de ces sites hébergent une des trois espèces remarquables (4 pour le Chabot, 4 pour l'Ecrevisse à pieds blancs, 2 pour la Moule perlière), avec des densités en général modérées à faibles.

### *Pourquoi les suivre ?*

Le manque de connaissances sur l'existence et l'état réel de certaines populations, ainsi que l'absence de suivi actuel s'avèrent très problématiques et handicapants pour construire des programmes de protection et de conservation des espèces et habitats remarquables. Les connaissances sont surtout insuffisantes sur la partie amont du bassin, qui est pourtant la plus riche en espèces aquatiques remarquables.



De plus, ces espèces sont indicatrices de bonne qualité des milieux, elles permettent donc d'avoir une information synthétique sur l'état des milieux aquatiques.

### *Les menaces qui pèsent sur ces espèces*

Les perturbations constatées sont liées au cloisonnement des cours d'eau (seuils infranchissables), à des problèmes de qualité des eaux, ainsi qu'aux répercussions de travaux d'aménagement (ensablement du lit, mauvais état des boisements de berges, destruction des habitats...).

## Etat des populations :

### Moule perlière :

Situation alarmante : il ne reste que trois populations vieillissantes sur le bassin du Célé. Quelques individus « isolés » auraient également été signalés.

### Ecrevisse à pattes blanches et Chabot :

Mieux réparties que la moule perlière mais tout de même en régression, ces espèces souffrent de dégradations de leurs habitats et de concurrence avec les espèces exotiques...



### Loutre d'Europe :

Les populations de Loutres d'Europe semblent en nette progression sur le bassin du Célé et notamment dans la partie cantalienne.

### Autres espèces :

Crapaud sonneur à ventre jaune, Toxostome, Gomphe de graslin, Cordulie éclatante... La fréquentation touristique et certains modes de gestion de l'espace menacent leurs habitats.

Le suivi et les connaissances sur l'état réel de ces populations sont insuffisants.

## II/ LES PEUPELEMENTS PISCICOLES:

### Les types de peuplements piscicoles

Les eaux ont des vocations piscicoles différentes suivant leurs caractéristiques écologiques. Ces vocations se traduisent par des peuplements d'espèces ayant des exigences écologiques plus ou moins marquées. Un classement des cours d'eau a été établi, enfin d'adapter les mesures réglementaires et la gestion de la pêche à leurs caractéristiques physiques.

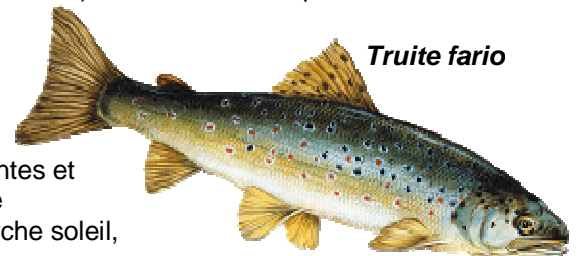
- 1 La première catégorie (salmonicole\*) comprend les cours d'eau principalement peuplés de truites et ceux où il paraît souhaitable d'assurer une protection spéciale des salmonidés.
- 2 La deuxième (cyprinicole\*) comprend tous les autres cours d'eau.

### Les moyens de suivi

Dans le cadre du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), le suivi de la qualité piscicole est effectué par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sur le Célé ainsi que sur deux affluents principaux : la Rance et le Bervezou.

### Quels peuplements sur le bassin du Célé ?

La majorité des cours d'eau du bassin du Célé renferment des peuplements salmonicoles, caractéristiques des eaux froides, courantes et oxygénées des moyennes montagnes, ils sont donc classés en première catégorie piscicole. Chabot, Truite fario, Lamproie de planer, Vairon, Perche soleil, Loche franche et Goujon fréquentent régulièrement ces cours d'eau.



Truite fario



Brochet

Le Célé a été classé en seconde catégorie à l'aval de Figeac et jusqu'à Cabrerets, les potentialités piscicoles (qualité des eaux et des habitats) y étant moins bonnes. Il abrite d'autres espèces : Barbeau fluviatile, Gardons, Brochets, Toxostomes, Vandoise, Chevaine, Ablette, Anguille et Ombre commun.

### Etat des peuplements

Dans leur mission d'intérêt général les Fédérations Départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques doivent aider à la mise en place et à la coordination de la gestion piscicole sur l'ensemble du territoire. Pour cela elles ont rédigés les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ces documents reposent sur l'analyse des peuplements piscicoles. A partir de ce diagnostic ils proposent des actions pour rétablir ou améliorer les populations de l'espèce repère. Les résultats des PDPG du Lot et du Cantal sont les suivants :

#### Rivières Célé et Drazou :

État jugé perturbé. L'atteinte d'un état conforme aux potentialités biologiques a été repoussée et la gestion patrimoniale de ces cours d'eau (absence de lâchers) est différée.



#### Autres cours d'eau :

État conforme. Une gestion patrimoniale est requise.